Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202048-20251210-2025_12_10_03-DE

Extrait du registre des délibérations
Conseil Municipal de PLOEZAL
Séance du 10 décembre 2025

Date convocation : 03/12/2025	Le dix décembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Guy CONNAN, Maire.**
Membres : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 14	**Etaient présents :** M. Guy CONNAN, M. Jean Louis HERVE, Mme Carole MEYER, M. Jean Michel VIEL ; Mme Céline LE RU ; M. François LE GOAZIOU ; Mme Sandrine MOREAUX ; M. Yannick CARMIGNAC ; M. Joseph LE CHEVERT ; Mme Claudine MONJARET ; M. Jean Yves DERRIENNIC, Mme Christiane LE BRETON, Mme Chantal BERTHO **Absent :** M. Yannick CARMIGNAC **Excusés** : Mme Brigitte LE BAIL qui donne procuration à M. Jean Louis HERVE, Mme Dominique GELGON qui donne procuration à Jean Michel VIEL **Secrétaire de séance** : M. François LE GOAZIOU

2025_12_10_03 OBJET : **Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la résidence Ty Ker**

Ci-joint le détail des prestations de M. DANNO :

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE : Base de calcul à partir d'une mission complète :

Enveloppe financière initiale prévisionnelle travaux = 1 110 000,00 . € H.T.
Taux de rémunération pour mission MOP complète de base = 4,25% soit 47 175,00 . € H.T.
Taux de rémunération de la mission OPC = 0,25% soit 2 775,00 . € H.T.
Soit taux de la mission globale = 4,50% (appliqué au montant hors taxe des travaux)
Forfait pour une mission complète = 49 950,00 .€ H.T.

REPARTITION de la MISSION :

Eléments normalisés	% de répartition	montants H.T. des éléments mission complète	montants H.T. des éléments retenus	
Faisabilité-ESQ	5	2 358,75	0,00	déjà réalisés
Relevés-APS	5	2 358,75	0,00	déjà réalisés
APD-DPC	15	7 076,25	7 076,25	y compris documents de demande de subventions
PRO	20	9 435,00	9 435,00	
ACT	10	4 717,50	4 717,50	
DET	35	16 511,25	16 511,25	
VISA	5	2 358,75	2 358,75	
AOR	5	2 358,75	2 358,75	
	100	47 175,00	42 457,50	
OPC		2 775,00	2 775,00	
TOTAL		49 950,00	45 232,50	

Soit un MONTANT TOTAL de la mission retenue = 45 232,50 .€ H.T.

(Taux à vérifier) T.V.A. 10,0% 4 523,25 .€

Soit : 49 755,75 .€ T.T.C.

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212202048-20251210-2025_12_10_03-DE

Monsieur le maire expose à l'assemblée la proposition de M. DANNO pour la maitrise d'œuvre, pour la réhabilitation des logements du projet de la résidence Ty ker.

Ces honoraires sont fuite à ceux déjà validés, pour les études de faisabilité du projet.

Le conseil municipal, **à l'unanimité**

DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre pour le projet de la résidence Ty ker, à M. Jean Yves DANNO, Architecte, pour un montant de 45 232.50 HT (49 755.75 € TTC)

AUTORISE Le maire, ou son représentant, tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré, les lieux, jour et mois en an susdits
Pour copie conforme
Le Maire - M. Guy CONNAN

Le secrétaire de Séance,
M. François LE GOAZIOU

